



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **16 mars 2018**

Délibération n° 2018-2618

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Numérique - Industries créatives - Attribution de subventions aux associations Espace numérique entreprises (ENE), Pôle Pixel et Village des créateurs du passage Thiaffait pour leur programme d'actions 2018

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Lebuhotel

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 27 février 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mardi 20 mars 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, M. Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mmes Frih, Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Beauteemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burrinand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Gachet, Mmes Gaillout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Guiland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Hugué, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Morige, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mme Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mmes Servien, Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Colin (pouvoir à M. Galliano), Claisse (pouvoir à M. Jacquet), Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Mmes Poulain (pouvoir à Mme Glatard), Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), MM. Broliquier (pouvoir à M. Geourjon), Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Fenech (pouvoir à M. Hugué), Fromain (pouvoir à M. Compan), Gouverneyre (pouvoir à M. Vergiat), Passi, Mme Pietka (pouvoir à Mme Burrinand), MM. Sturla (pouvoir à Mme Brugnera), Vial (pouvoir à M. Jeandin).

Absents non excusés : M. Aggoun.

Conseil du 16 mars 2018**Délibération n° 2018-2618**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Numérique - Industries créatives - Attribution de subventions aux associations Espace numérique entreprises (ENE), Pôle Pixel et Village des créateurs du passage Thiaffait pour leur programme d'actions 2018**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

Le Conseil,

Vu le rapport du 22 février 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Plusieurs associations interviennent auprès des entreprises du territoire au quotidien pour accompagner leur développement. Parmi celles-ci figurent :

- l'Espace numérique entreprise (ENE), pour le développement du numérique dans les très petites entreprises et petites et moyennes entreprises (TPE/PME),
- le Pôle Pixel, pour le développement des entreprises de l'image et des industries culturelles et créatives,
- le Village des créateurs, pépinière d'entreprises de la mode et des industries créatives.

L'association ENE (aussi appelée Entreprises et numérique) a été créée en 2003 par la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Lyon, la Chambre de métiers et de l'artisanat (CMA) du Rhône, la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) du Rhône et le Mouvement des entreprises de France (MEDEF) Lyon-Rhône dans le cadre de la démarche "Grand Lyon l'esprit d'entreprise".

L'ENE a pour mission d'améliorer la compétitivité des PME et TPE de la métropole lyonnaise, et plus récemment de l'ensemble de la région Auvergne-Rhône-Alpes, par un usage pragmatique des outils numériques, et de les aider à comprendre, intégrer et mieux utiliser les technologies de l'information (informatique, internet, télécom). Ses cibles principales sont les entreprises de moins de 250 salariés.

L'ENE est soutenu par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, l'Europe et la Métropole de Lyon. Elle joue un rôle important auprès des entreprises dans le cadre de la politique de transition numérique portée par la Métropole.

L'association Pôle Pixel a été créée en 2015 et réunit des acteurs publics et privés qui ont la volonté de favoriser le développement et l'innovation du secteur des industries culturelles et créatives.

Elle est située à Villeurbanne, sur le site du Pôle Pixel, qui accueille des entreprises du secteur des industries culturelles et créatives (cinéma, audiovisuel, jeu vidéo, web, communication, nouveaux médias et arts numériques), ainsi que des structures de prototypage (Youfactory), l'Urban Lab de la Métropole, une école de cinéma, un auditorium de post-production son, un laboratoire de restauration numérique et 3 studios de cinéma. Cela représente environ 100 établissements, dont 66 % dans la cible des industries culturelles et créatives, soit environ 500 emplois.

Son champ d'action est dédié aux industries créatives d'une part, et à l'animation de ce site spécifique d'autre part. Pour cela, l'association Pôle Pixel mutualise les compétences de ses membres ainsi que leurs moyens et met en œuvre un certain nombre d'outils dédiés au développement des industries culturelles et créatives.

L'association Pôle Pixel est soutenue par la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la Métropole de Lyon

L'association "Village des créateurs du passage Thiaffait" est la structure de développement économique des entreprises de mode, décoration et design de Rhône-Alpes.

Elle fédère les marques et créateurs installés dans la région et a été créée en 2001 avec l'aide des professionnels de l'habillement et du textile. Ses missions sont :

- la gestion de la pépinière d'entreprises du passage Thiaffait accueillant en résidence pendant 23 mois renouvelable 12 mois, 12 créateurs dans des ateliers et ateliers-show-room,
- le développement économique des entreprises adhérentes (installées en région Auvergne-Rhône-Alpes) par un accompagnement au développement commercial, à la production d'événements, à la stratégie de communication et à la mise en réseau.

Le Village des Créateurs est labellisé par le réseau métropolitain Lyon Ville de l'Entrepreneuriat.

II - Objectifs

La stratégie de la Métropole, présentée dans le cadre de son programme de développement économique 2016-2021, est d'accompagner les entreprises dans leur évolution, du créateur d'entreprise jusqu'au grand compte.

Il s'agit d'accompagner l'entreprise tout au long de son parcours, en favorisant un maillage maximum avec l'écosystème local.

L'enjeu est de lui permettre de bénéficier de la densité du tissu économique de la Métropole pour l'aider à se développer et pour générer un attachement particulier avec ce territoire qui l'a accompagné, de nature à favoriser son ancrage local.

Ces 3 structures d'accompagnement sollicitent le soutien de la Métropole pour mettre en œuvre leurs programmes d'actions 2018 qui s'inscrivent pleinement dans les priorités sectorielles du programme de développement économique de la Métropole.

III - Propositions de financement pour l'année 2018

1° - Association Espace numérique entreprises (ENE)

a) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2017

Par délibération n° 2017-1759 du 6 mars 2017, la Métropole a accordé à l'ENE une subvention de fonctionnement de 282 000 € pour la réalisation de son plan d'actions 2017.

Dans sa mission d'information, l'ENE a organisé 85 événements (réunions d'information, animation de clubs, etc.), qui ont réuni plus de 2 000 participants. L'ENE participe également au déploiement de la "Fibre Grand Lyon" en accompagnant par un diagnostic les entreprises désireuses de se raccorder au très haut débit (122 entreprises sensibilisées). 150 PME ont bénéficié d'un diagnostic de leur projet et 238 PME d'un accompagnement (informatisation, développement de site web, commerce électronique, logiciel de gestion et de relation clients).

L'action collective à destination des TPE et artisans a touché 235 entreprises sur l'ensemble des départements Rhône-Alpes dont une cinquantaine sur le seul territoire de la Métropole.

27 projets d'expérimentation et 29 prototypes ont été réalisés dans le cadre du programme "Usine numérique régionale" (UNR), dont l'objectif principal est d'accompagner des PME/PMI dans leurs projets industriels sur toute la chaîne numérique, dans le but d'innover ou d'optimiser la conception / fabrication de leurs produits. Grâce à ce dispositif, ces entreprises ont investi plus de 800 K€ dans des solutions numériques de l'usine du futur, ce qui représente un bon effet levier en regard des fonds publics dédiés à cette action.

L'ENE est également très impliqué dans l'association Lyon French Tech, en qualité de trésorier et de responsable du groupe de travail sur la transformation numérique. L'association est également le relais régional du programme national Transition numérique.

b) - Programme d'actions pour 2018 et plan de financement prévisionnel

L'ENE poursuivra ses 3 programmes principaux d'accompagnement que sont Atouts numériques (objectif 300 entreprises), Numérique PME (objectif 150 entreprises) et UNR (objectif 90 projets).

L'ENE doit aussi poursuivre son action d'accompagnement sur la "Fibre Grand Lyon" et mettre en visibilité les actions portées lors du Printemps des entrepreneurs.

L'ENE travaillera également au montage d'un événement dédié au commerce connecté à destination des commerçants de centre-ville, ainsi que d'un événement "off" dans le cadre de la conférence mondiale du web de fin avril qui se tiendra à Lyon.

L'ENE réalisera un audit "cyber-sécurité industrielle" dans le cadre de ses programmes numérique PME et UNR.

Il poursuivra son action auprès de Lyon French Tech autour de la transformation numérique.

Le budget prévisionnel de l'ENE pour l'année 2018, d'un montant de 3 778 220 €, est présenté ci-dessous :

Dépenses (en €)		Recettes (en €)	
fonctionnement	1 625 000	Région Auvergne-Rhône-Alpes	1 701 500
frais de sous-traitance	219 500	Europe (FEDER)	1 050 000
autres services extérieurs	484 720	CCI + CMA	326 000
salaires et charges sociales	1 123 000	Métropole de Lyon	282 000
personnel mis à disposition	326 000	Pôle métropolitain	30 720
		Vente de services	388 000
Total	3 778 220	Total	3 778 220

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 282 000 € au profit de l'association ENE pour la réalisation de son plan d'actions 2018, montant identique à 2017.

2° - Association Pôle Pixel

L'activité de l'association Pôle Pixel est organisée autour de 4 axes :

- promotion du pôle et commercialisation des espaces pour les entreprises des filières cinéma, audiovisuel, jeu vidéo, web et nouveaux médias,
- gestion locative directe et régie immobilière sur plus de 2 000 mètres carrés de locaux et espaces d'activités,
- animation de la filière en encourageant les interactions, le partage des équipements et l'échange de connaissances et de savoir-faire,
- développement foncier du pôle et de son offre de services.

Son mode d'action, collaboratif, repose sur l'interaction entre des acteurs appartenant à des univers très différents, dépassant le strict cadre de ses membres. À ce titre, le Pôle Pixel s'attache tout particulièrement à coordonner ses actions avec celles des autres acteurs des industries culturelles et créatives du territoire métropolitain et régional.

a) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2017

Par délibération n° 2017-1869 du 10 avril 2017, la Métropole a accordé au Pôle Pixel une subvention de fonctionnement de 70 000 € pour la réalisation de son plan d'actions 2017.

L'année 2017 a confirmé l'attractivité du Pôle. Avec un taux de commercialisation de 95 % sur près de 30 000 mètres carrés et un taux de location de 66 % dans la cible de l'image et du son pour plus de 100 entreprises résidentes, l'offre immobilière du Pôle Pixel demeure pour l'instant attractive.

Plus de 40 évènements, rencontres, visites et accueil de délégations ont été organisés en 2017 par le Pôle et ses partenaires.

La nouvelle offre de service lancée début 2017 rassemble une douzaine de partenaires et propose aux entreprises du Pôle Pixel des animations et des rencontres professionnelles, des actions de communication, des achats mutualisés, de la restauration, des offres de services (culture et loisirs, vie pratique, mobilité, etc.).

b) - Programme d'actions pour 2018 et plan de financement prévisionnel

Au-delà de l'offre immobilière, l'objectif en 2018 sera de renforcer l'offre de services du Pôle Pixel autour de 4 chantiers : valoriser les entreprises et le Pôle Pixel, faciliter le croisement des entreprises et des filières, travailler ensemble sur des projets et problématiques communes, travailler avec l'extérieur sur des projets et des partenariats.

Le budget prévisionnel du Pôle Pixel pour l'année 2018, d'un montant de 432 920 €, est présenté ci-dessous :

Dépenses (en €)		Recettes (en €)	
achats	20 617	Région Auvergne-Rhône-Alpes	70 000
loyers	198 866	Métropole de Lyon : subvention de fonctionnement	70 000
autres services, impôts et taxes	56 572	prestations de services (revenus locatifs, abonnements des résidents, prestations diverses)	281 525
charges de personnel	156 865	autres produits	11 395
Total	432 920	Total	432 920

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 70 000 € au profit de l'association Pôle Pixel pour la réalisation de son plan d'actions 2018, montant identique à l'exercice 2017.

3° - Association Village des créateurs du passage Thiaffait

a) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2017

Par délibération n° 2017-1938 du 22 mai 2017, la Métropole a accordé au Village des créateurs une subvention de fonctionnement de 197 000 € pour la réalisation de son plan d'actions 2017.

Le Village des créateurs a accompagné, en 2017, 12 entreprises en résidence au passage Thiaffait, et regroupe 79 entreprises adhérentes, soit 259 entreprises soutenues depuis 2001. 63 % des entreprises accompagnées par le Village des Créateurs depuis l'origine continuent leur activité.

Le Village des créateurs a aussi été organisateur d'opérations partenariales avec les Galeries Lafayette Part-Dieu, Bron, Id D'art, Lyon City Design, le Marché des Soies, exposition chez Bensimon, Paris Design Week, exposition au Palais Royal à Paris, Designers's days, etc.

Le Village des créateurs porte le concours "Talents de mode" qui est destiné à découvrir et à lancer les talents de la mode de demain. Il offre aux créateurs une mise en réseau optimale et un accompagnement personnalisé tant au niveau entrepreneurial/gestion/communication/commercial, etc. En 2017, l'association a créé le club des anciens "Créativ Energy" à la demande d'anciennes entreprises adhérentes / résidentes afin de créer du réseau et des échanges entre ces anciennes entreprises et également les nouvelles.

Le Village des créateurs a été à l'initiative du 1er Fashion tech days à Lyon le 12 octobre 2017 (à la Maison Métagram dans le 2° arrondissement de Lyon). Cette journée inédite a permis de mêler les approches de l'innovation, du design à la distribution en passant par l'innovation produit et l'innovation sociale.

b) - Programme d'actions pour 2018 et plan de financement prévisionnel

La majorité des actions menées par le Village des créateurs à l'attention de ses résidents et adhérents sera reconduite : accompagnement entrepreneurial, mode/métier, juridique, communication, appui à la stratégie et au développement commercial des entreprises, import-export, etc., mais avec des services plus pointus et adaptés aux évolutions des entreprises pour une adéquation toujours plus qualitative avec leurs besoins.

En 2018, le Village des créateurs complètera, par ailleurs, ses services d'une expertise en merchandising, intranet (outil mutualisé), des fiches techniques répondant à différentes questions récurrentes, des listings métier renseignés, data presse, un studio photo, une coordination avec un cabinet spécialisé pour les dossiers crédit impôt collection et recherche & développement, etc.

Les rencontres en BtoB seront accentuées afin de générer des opportunités d'affaires pour les marques (Club Chic, Le Pôle action des architectes d'intérieur CFAL, etc.).

Le Village des créateurs renforcera ses partenariats et sa participation à des événements d'envergure régionale et nationale tels que le Marché des Soies, ID D'art / Printemps des docks, Galerie Joyce Paris, Galeries Lafayette, Lyon City Design, Lyon Ville de l'Entrepreneuriat, Only Lyon, etc.

Le budget prévisionnel du Village des créateurs pour l'année 2018, d'un montant de 573 500 € est présenté ci-dessous :

Dépenses (en €)		Recettes-Subventions (en €)	
salaires chargés	230 000	partenariat	44 000
salaires environnés	75 600	subvention Ville de Lyon	24 000
actions pour le développement économique	42 000	subvention illuminations	2 000
talents de mode	40 000	subvention Métropole de Lyon	197 000
honoraires consultants	45 000	subvention Région Auvergne-Rhône-Alpes	140 000
missions de déplacement réception	11 000	contributions des créateurs résidents	20 000
documentation abonnement	400	contributions des créateurs non-résidents	15 500
divers (services bancaires, dotations aux amortissements, etc.)	6 500	contributions complémentaires	9 000
illuminations	4 000	divers (remboursements, transferts, etc.)	3 000
valorisation en nature	119 000	valorisations en nature	119 000
Total charges	573 500	Total recettes	573 500

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 197 000 € au profit de l'association Village des créateurs du passage Thiaffait pour la réalisation de son plan d'actions 2018, montant identique à 2017 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

a) - l'attribution des subventions de fonctionnement d'un montant total de 549 000 € au profit des bénéficiaires suivants pour le programme d'actions 2018 :

- 282 000 € au profit de l'association Espace numérique entreprise (ENE),
- 70 000 € au profit de l'association Pôle Pixel,
- 197 000 € au profit de l'association Village des créateurs du passage Thiaffait,

b) - les conventions à passer entre la Métropole de Lyon et les associations ENE, Pôle Pixel et Village des créateurs du passage Thiaffait et définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2018 - compte 65748 - fonctions 62 et 632 - opération n° 0P01O0851 pour un montant de 282 000 €, opération n° 0P02O2626 pour un montant de 70 000 € et opération n° 0P02O1574 pour un montant de 197 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 20 mars 2018.